Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	B3 NOIR ROUGE BLANC	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	PNE +GOBBO JP	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
4 10 2016	ougiers	lauvitel		1		montee materiel plongeurs
5 10 2016 reporté au 10/10/16	ougiers	lauvitel		1		descente matériel plongeur+poubelles
10 10 2016	les ougiers	breche du perrier		4		travaux gr

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☑ accordée ☐ refusée

N° 513 / 2016

à Gap, le 28/09 / 2016

Le Directeur, par intérim,
T. DURAND

Copie Oisans - Valbonnais